

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CHARGE DE MISSION HISTOIRE - GEOGRAPHIE - EMC

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	- Archives départementales des Vosges
<b>TITRE REQUIS</b>	- CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à le passer) - Expertise universitaire en histoire, géographie, EMC (enseignement moral et civique) souhaitée
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyauté institutionnelle, disponibilité ;</li> <li>- Connaissance du système éducatif, de ses enjeux et des programmes ;</li> <li>- Capacité à inscrire son action dans le champ partenarial, en respectant les prérogatives de chaque institution ;</li> <li>- Connaissances théoriques en histoire, géographie, EMC, doublées d'une excellente connaissance du patrimoine local ;</li> <li>- Capacité à prendre appui sur les éléments du patrimoine local pour introduire ou illustrer les notions des programmes nationaux ;</li> <li>- Capacité à aider et conseiller, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation, de créativité et d'organisation de classe intégrant les finalités pédagogiques définies au plan national ;</li> <li>- Capacité à concevoir et conduire des animations pédagogiques, à organiser des visites dans le respect des textes règlementaires et à valoriser les productions des élèves ;</li> </ul>
<b>MISSIONS</b>	<p>Le/la chargé(e) de mission exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN Adjoint au Directeur académique, en lien avec l'IEN CCPD chargé du dossier départemental histoire, géographie et EMC et avec l'IEN CCPD chargé du dossier Arts et culture.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter son expertise dans la mise en oeuvre des programmes en histoire, géographie et EMC (ainsi que des PEAC, en lien avec le CPD arts visuels) ;</li> <li>- apporter son expertise aux équipes d'école et aux enseignants du premier degré dans l'impulsion et la réalisation de projets (d'école ou pédagogiques) ayant trait à l'enseignement de l'histoire, géographie et EMC ;</li> <li>- impulser des projets annuels d'étude et d'exposition de travaux d'élèves visant à les valoriser ;</li> <li>- assurer le suivi d'actions nationales (e. g. "les Petits artistes de la Mémoire") ;</li> <li>- contribuer à la formation des enseignants (aux niveaux du département et des circonscriptions), en concevant et conduisant des animations pédagogiques ;</li> <li>- poursuivre la constitution d'un fonds documentaire pédagogique numérique consultable sur le site de la DSDEN des Vosges, qui rend compte des dossiers thématiques réalisés en partenariat avec le musée départemental et avec les archives départementales ;</li> <li>- contribuer à l'articulation des projets archivistiques et muséographiques du Conseil départemental inscrits dans la politique culturelle du Conseil départemental des Vosges, d'une part, avec les actions pédagogiques et éducatives de l'Education nationale, d'autre part ;</li> <li>- compte tenu de l'autonomie acquise par les enseignants dans l'utilisation pédagogique des collections du musée départemental, accorder une priorité à l'accompagnement des enseignants dans l'utilisation des ressources patrimoniales de proximité, en lien avec les archives départementales ;</li> <li>- participer aux réunions de travail de l'équipe départementale organisées par l'IENA, l'IEN chargé du dossier histoire géographie et EMC, l'IEN chargé du dossier arts et culture ;</li> <li>- rédiger annuellement un rapport d'activité ;</li> <li>- définir les thèmes des activités en concertation avec l'IENA, le directeur des archives départementales et le directeur du musée départemental ;</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN Adjoint au Directeur académique

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE ASH

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Poste implanté à la circonscription ASH (DSDEN 88).
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p>Placé sous l'autorité de l'IEN-ASH, dont il est le collaborateur direct, le conseiller pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assure un rôle d'animateur pédagogique de la circonscription,</li> <li>- participe à la formation continue des enseignants de la circonscription ASH.</li> </ul> <p>La mission s'exerce dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et dans les Unités d'Enseignement des établissements spécialisés.</p> <p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider et conseiller les enseignants dans leur pratique quotidienne de la classe, en particulier les nouveaux nommés.</li> <li>- Encourager les réussites pédagogiques, les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion.</li> <li>- Apporter une aide pédagogique aux établissements et aux services dans l'élaboration, le suivi, l'évaluation d'un projet particulier ou du projet d'établissement.</li> <li>- Concevoir et animer les stages du Plan de Formation Continue.</li> <li>- Dans le cadre de l'école inclusive : <ul style="list-style-type: none"> <li>• appui aux circonscriptions pour les ULIS école,</li> <li>• animations pédagogiques et interventions auprès des autres circonscriptions : conception d'outils facilitant la scolarisation des élèves en situation de handicap,</li> <li>• accompagner les initiatives favorisant l'inclusion scolaire en lien avec les professionnels des établissements spécialisés.</li> </ul> </li> <li>- Actualiser le site ASH, pour les dossiers qu'il a en charge.</li> <li>- Participer à la formation des enseignants de l'ASH, des AESH.</li> <li>- Assurer le suivi des T1 et T2, des candidats au CAPPEI.</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la politique et les dispositifs de soutien aux élèves en difficulté dans les apprentissages et de la scolarisation des enfants en situation de handicap.</li> <li>- Connaître les approches pédagogiques adaptées pour les adolescents en grande difficulté scolaire, et les élèves en situation de handicap du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Définir et connaître des stratégies et des outils pour l'accompagnement des enseignants en cours de spécialisation.</li> <li>- Connaître et mettre en œuvre les programmes et le socle commun des connaissances.</li> <li>- Pouvoir élaborer une démarche et des outils de formation des enseignants non spécialisés accueillant des élèves handicapés.</li> <li>- Savoir apprécier de façon distanciée les diverses pratiques pédagogiques, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage.</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique.</li> <li>- Faire preuve de disponibilité et de réactivité.</li> <li>- Rédiger des comptes-rendus, des notes.</li> <li>- Etre capable d'analyser une situation complexe, pour proposer des pistes de traitement.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p>Les candidats devront être titulaires du CAFIPEMF.</p> <p>Les enseignants titulaires du CAPPEI peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN ASH - 03.29.82.02.39

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE ADJOINT A L'IEN

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Circonscription concernée
<b>TITRE REQUIS</b>	CAFIPEMF (ou à défaut, engagement à le passer)
<b>MISSIONS</b>	<p>Le CPC exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.</p> <p><u>LE ROLE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE EN CIRCONSCRIPTION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il assiste les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques.</li> <li>• Il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'écoles.</li> <li>• Il soutient la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités.</li> <li>• Il joue un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs (qualification, agrément).</li> <li>• Il concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques.</li> </ul> <p>Tant à l'école maternelle qu'à l'école élémentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il accompagne les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés : il les aide à utiliser, compléter et affirmer les compétences qu'ils possèdent déjà.</li> <li>• Il répond à toute demande d'aide et de conseil.</li> <li>• Il apporte son soutien aux collègues qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le certificat d'aptitude aux fonctions de maître formateur (CAFIPEMF) et le certificat d'aptitude aux aides pédagogiques spécialisés de l'adaptation et de l'intégration scolaire (CAPA-SH).</li> <li>• Il peut être amené à représenter l'institution auprès de partenaires ou lors de manifestations.</li> <li>• Il participe au travail de continuité école-collège, à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du CEC.</li> </ul> <p><u>LE ROLE DU CONSEILLER PEDAGOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En accord avec l'inspecteur de l'éducation nationale auquel il est rattaché, il peut être amené à accomplir des missions départementales, à participer à des groupes de travail départementaux.</li> <li>• Il participe à la formation initiale et continue des enseignants stagiaires et professeurs des écoles.</li> <li>• Il construit, met en œuvre, anime et évalue les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation (sages écoles, conseils école/collège, ...).</li> <li>• Il apporte sa contribution aux projets de l'institution (conception de sujets, jurys d'examen et de concours, réflexion départementale, ...).</li> <li>• Il participe à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des groupes départementaux pilotés par les IEN.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité et écoute.</li> <li>• Capacité à travailler en équipe, en partenariat, à animer des réunions.</li> <li>• Assurer une fonction essentielle d'aide et de conseil, ce qui inclut des compétences de médiation, de négociation et d'organisation de classe qui intègre les finalités pédagogiques définies au plan national.</li> <li>• Avoir les compétences pour apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté qui permettra aux professeurs des écoles de porter un regard positif sur l'élève et développer une attitude réflexive sur sa pratique.</li> <li>• Avoir une connaissance des textes officiels en vigueur.</li> <li>• Posséder une bonne maîtrise des outils numériques et de bonnes compétences rédactionnelles.</li> <li>• Savoir utiliser M@gistère pour concevoir un parcours de formation.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription concernée

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL EDUCATION MUSICALE

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des Vosges et couverture du territoire départemental.
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les élèves de bénéficier de l'enseignement en éducation musicale inscrit dans les programmes et auquel ils ont droit.</li> <li>- Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'éducation musicale, en lien avec le plan départemental de formation et la politique académique.</li> <li>- Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation musicale (répertoire de chants, programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, etc).</li> <li>- Participation active aux travaux du GTD « arts et culture ».</li> <li>- Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'éducation musicale en particulier, et du PEAC en général.</li> <li>- Elaboration et encadrement des stages de formation continue en éducation musicale (et d'animations pédagogiques de circonscription).</li> <li>- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein du GTD « arts et culture » et à l'occasion des journées de formation.</li> <li>- Suivi et développement de la charte du chant choral.</li> <li>- Etablissement et maintien de relations constructives avec les partenaires départementaux et académiques, dans l'action artistique en général et musicale en particulier.</li> <li>- Personne-ressource pour les directeurs d'écoles et les enseignants.</li> <li>- Représentation de l'IA-DASEN ou de l'INA dans différentes réunions ou manifestations.</li> <li>- Suivi du site informatique éducation musicale de la DSDEN.</li> <li>- Accompagnement, renforcement et développement d'actions musicales (e.g. écoles qui chantent).</li> <li>- Elaboration, réalisation et suivi des projets musicaux et interdisciplinaires (articulation de l'éducation musicale avec les arts visuels, avec les langues vivantes étrangères et la maîtrise de la langue notamment).</li> <li>- Organisation de rencontres musicales en liaison avec les partenaires.</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le solfège et disposer d'une solide culture musicale.</li> <li>- Pratique musicale requise (instrumentale et/ou chorale).</li> <li>- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ musical.</li> <li>- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation.</li> <li>- Savoir animer un groupe dans le cadre de la formation des formateurs.</li> <li>- Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires.</li> <li>- Connaître les principaux partenaires de l'éducation nationale dans les Vosges et dans l'académie.</li> <li>- Rechercher, se former, actualiser ses connaissances.</li> <li>- Produire et mettre à disposition des documents pédagogiques et didactiques.</li> <li>- Synthétiser différents éléments en vue de communication (enquêtes, notamment).</li> <li>- Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière.</li> <li>- Compétences relationnelles avérées et sens du travail d'équipe.</li> <li>- Capacité à mettre en perspective son expertise dans le cadre d'actions interdisciplinaires.</li> <li>- Faire preuve d'engagement professionnel, de disponibilité et d'anticipation.</li> <li>- Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	CAFIPEMP option Education Musicale
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN adjoint DASEN

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL E.P.S.

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des Vosges
<b>TITRE REQUIS</b>	CAFIPEMF Option EPS
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils ;</li> <li>• Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation ;</li> <li>• Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires ;</li> <li>• Rechercher, se former, actualiser ses connaissances ;</li> <li>• Produire et mettre à disposition des documents ;</li> <li>• Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses,...) ;</li> <li>• Connaître les textes officiels en vigueur ; savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS ;</li> <li>• Être capable de travailler au sein de différentes équipes ;</li> <li>• Témoigner disponibilité et capacité d'investissement professionnel.</li> </ul>
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'EPS (Plan d'action départemental) ;</li> <li>• Animation et coordination du groupe départemental EPS ;</li> <li>• Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS ;</li> <li>• Élaboration et encadrement des stages de formation continue en EPS et d'animations pédagogiques ;-</li> <li>• Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques ;</li> <li>• Organisation et coordination de formations en vue d'agrèments des intervenants bénévoles (natation, cyclisme) ;</li> <li>• Suivi des sections sportives scolaires de collège avec visites effectives ;</li> <li>• Partenariats avec les comités sportifs départementaux ;</li> <li>• Personne ressource pour les IEN, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement ;</li> <li>• Accompagnement, renforcement et développement d'actions conjointes USEP et UNSS ;</li> <li>• Organisation de rencontres sportives en liaison avec les partenaires (USEP, UNSS, comités sportifs départementaux) ;</li> <li>• Contrôle des structures d'hébergement ;</li> <li>• Gestion des dossiers de classes de découvertes et des sorties scolaires en lien avec les services de la scolarité ;</li> <li>• Représentation de Monsieur l'IA-DASEN à différentes réunions ou manifestations ;</li> <li>• Suivi du site informatique EPS de la DSDEN ;</li> <li>• Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS (programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, ...) ;</li> <li>• Accompagnement dans l'élaboration, la réalisation et le suivi de projets EPS et pluridisciplinaires (articulation de l'EPS avec d'autres enseignements) ;</li> <li>• Participation à l'organisation et à la mise en œuvre des animations de circonscription et des actions de formation en EPS.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN Adjoint au DASEN

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL PRESCOLARISATION PREELEMENTAIRE

<b>CADRE GENERAL</b>	Le conseiller pédagogique Maternelle est placé sous la responsabilité de l'IEN Maternelle. Membre actif du Pôle Maternelle, il participe aux réunions et aux actions de formation continue et intervient, en cohésion avec les conseillers pédagogiques de circonscription, auprès des équipes enseignantes dans le cadre de projets, de besoins repérés et des priorités fixées.
<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des Vosges et écoles du département
<b>CONDITIONS REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Etre titulaire du CAFIPEMF</li> <li>· Avoir une expertise pédagogique reconnue ;</li> <li>· Avoir exercé en école Maternelle.</li> </ul>
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre du nouveau programme, de l'évaluation positive, de l'accueil des enfants de moins de trois ans et des actions partenariales en école maternelle ;</li> <li>· Concevoir et encadrer des actions spécifiques à l'enseignement préélémentaire ;</li> <li>· Repérer, valoriser et diffuser les bonnes pratiques, encourager les actions innovantes ;</li> <li>· Participer à la réflexion conduite en groupe départemental ;</li> <li>· Assurer le suivi des projets départementaux spécifiques à l'école maternelle ;</li> <li>· Assister les équipes de circonscription pour des questions se rapportant à l'école maternelle ;</li> <li>· Aider à l'analyse du besoin de formation dans le cadre du plan de formation ;</li> <li>· Assurer la veille pédagogique et contribuer à la réalisation de ressources pédagogiques et didactiques départementales ;</li> <li>· S'attacher à la continuité des enseignements et aux liens entre la Maternelle et l'école élémentaire.</li> <li>· Représenter l'institution.</li> </ul>
<b>CONNAISSANCES REQUISES</b>	<p>Avoir de bonnes connaissances concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· les enjeux de la scolarisation en école Maternelle ;</li> <li>· la didactique des domaines d'apprentissage de l'école Maternelle ;</li> <li>· les besoins et le développement l'enfant de moins de six ans ;</li> <li>· les conditions spécifiques de scolarisation des enfants de moins de trois ans ;</li> <li>· les problématiques relevant de l'environnement de l'enfant de moins de six ans (famille, structures de la petite enfance, partenaires...).</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Concevoir et conduire des actions de formation ;</li> <li>· Animer des équipes et conduire des réunions ;</li> <li>· Faire montre de capacités d'écoute et d'analyse ;</li> <li>· Maîtriser l'informatique en général et dans le cadre de la formation à distance en particulier ;</li> <li>· Loyauté, discrétion, disponibilité, sens du service public.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· IEN Adjoint au DASEN</li> <li>· IEN Maternelle du département.</li> </ul>



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL ARTS PLASTIQUES

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des VOSGES à EPINAL et couverture du territoire départemental.
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p>Le conseiller pédagogique en Arts plastiques est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique.</p> <p>Il promeut et développe l'éducation artistique et l'ouverture culturelle dans les écoles du département.</p> <p>La fonction de conseiller pédagogique requiert une grande loyauté institutionnelle, une grande disponibilité, un sens du contact et des responsabilités.</p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiquer personnellement une discipline artistique ou au moins avoir une forte appétence envers toute forme d'art, et disposer d'une solide culture artistique.</li> <li>- Posséder des compétences relationnelles avérées et le sens du travail en équipe.</li> <li>- Connaître et travailler avec les principaux partenaires de l'éducation nationale.</li> <li>- Mettre en perspective son expertise, savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ des arts plastiques et dans toutes les autres disciplines enseignées.</li> <li>- Assurer l'organisation et l'animation d'actions de formation continue inscrites au plan de formation départemental.</li> <li>- Participer aux actions de réflexion dans le cadre du groupe départemental <i>arts et culture</i>.</li> <li>- Produire et mettre à disposition des enseignants de tous niveaux des documents pédagogiques et didactiques.</li> <li>- Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière.</li> <li>- Rechercher, se former, actualiser ses connaissances.</li> <li>- Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p><u>Diplôme requis :</u> CAFIPEMF option Arts plastiques.</p> <p>Néanmoins, tout enseignant peut postuler, s'il n'est pas titulaire du CAFIPEMF, il s'engage à régulariser la situation en préparant l'examen.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Conseiller pédagogique Arts plastiques IEN adjoint au DASEN

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

## FICHE DE POSTE

**½ CONSEILLER PEDAGOGIQUE - CIRCONSCRIPTION GOLBEY**  
**½ POSTE CENTRE PILOTE « LA MAIN A LA PATE » - EPINAL**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	<p>½ Centre pilote installé dans l'espace sciences du site de l'ESPE d'EPINAL avec la possibilité de déplacements dans les écoles du département.</p> <p>½ Inspection de circonscription de GOLBEY située à la DSDEN d'EPINAL.</p>
<b>PROFIL</b>	<p>Recruté parmi les professeurs des écoles titulaire du CAFIPEMF (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur et de Professeur des Ecoles Maître Formateur), il souhaite s'investir dans le développement des enseignements en « Sciences et technologie ».</p> <p>Il dispose d'une formation initiale à dominante scientifique et/ou d'une expérience solide dans le domaine.</p>
<b>CADRE D'EXERCICE</b>	<p><b>Formateur au centre pilote</b>  Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'éducation nationale des Vosges, le professeur exerce ses missions auprès du centre pilote d'Epinal. Il travaille en étroite relation avec l'inspecteur chargé de la mission départementale « Sciences et technologie » et le délégué de la Maison Lorraine des Sciences basé à EPINAL.  Ses actions s'inscrivent dans le cadre des programmes et des priorités nationales du référentiel des compétences professionnelles des personnels des métiers du professorat et de l'éducation.</p> <p><b>Conseiller pédagogique de circonscription</b>  Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Académique des services de l'Education Nationale et sous l'autorité déléguée à l'Inspecteur de l'Education Nationale dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.</p>
<b>MISSIONS</b>	<p><b>Formateur au centre pilote</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et mise en œuvre des parcours scientifiques proposés au centre pilote ;</li> <li>- Gestion des inscriptions aux parcours et de la communication avec les enseignants ;</li> <li>- Interface entre les différents partenaires (Education Nationale, ESPE, Maison Lorraine de la Science, collectivité) ;</li> <li>- Suivi des enseignants et des classes engagés dans les parcours ;</li> <li>- Production de documents pédagogiques supports au développement des parcours ;</li> <li>- Gestion du centre de ressources documentaires, techniques et pédagogiques attachés au centre pilote ;</li> <li>- Participation à la mise en œuvre des rencontres et/ou expositions favorisant la mutualisation des pratiques et la présentation des productions d'élèves ;</li> <li>- Participation au travail du réseau national des Centres Pilotes « La main à la pâte ».</li> </ul> <p><b>Conseiller pédagogique de circonscription</b>  Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être amené à accomplir les tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.  Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré. Il a pour fonction première l'accompagnement et le suivi des enseignants débutants notamment au cours de leurs premières années d'affectation.  Il assure ses fonctions d'aide et de conseils auprès des enseignants. Il apporte un regard extérieur objectif et les amène à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension éducative du métier d'enseignant.</p> <p><b>Dans la circonscription</b>, il participe activement à l'organisation et à la conduite des animations pédagogiques et des stages de formation continue. Il rend compte à l'IEN.  <b>Dans les écoles</b>, il aide les équipes pédagogiques à la réalisation et au suivi des projets d'école. Il les accompagne dans les innovations et les recherches pédagogiques. Il apporte son concours à la préparation des enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAFIPEMF.  <b>Au plan départemental</b>, il peut être amené à participer à la formation initiale et continue des enseignants ainsi qu'à des groupes thématiques de réflexion.</p> <p><b>Dossiers spécifiques attribués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionner le monde au Cycle 2</li> <li>- Sciences et technologie au Cycle 3</li> <li>- Education au Développement Durable</li> <li>- Accompagnement des 4 dispositifs « Plus de maîtres que de classes » de la circonscription.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<p>Connaissance précise des éléments didactiques des sciences et de l'approche « La main à la pâte » ;  Aptitude pour le travail en équipe et la prise de parole en public ;  Bonne maîtrise des outils numériques ;  Disponibilité, loyauté, bonne connaissance du système éducatif.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	<p>Pour le ½ poste au centre pilote « La main à la pâte » contactez l'IEN de la circonscription de BRUYERES.  Pour le ½ poste de conseiller pédagogique, contactez l'IEN de la circonscription de GOLBEY.</p>



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

- 1/2 CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL TICE
- 1/2 CONSEILLER PEDAGOGIQUE - CIRCONSCRIPTION EPINAL

#### ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE

#### 1) Spécificités des missions du CPD TICE

Ces missions seront conduites à l'échelle des 2 degrés.

##### **Impulsion pédagogique et mise en oeuvre de la politique éducative**

- Coordination des ERUN sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN TICE et hiérarchique de l'INA.
- Contribution à la déclinaison départementale de la politique éducative académique et nationale, en lien avec la DANE.
- Conception, coordination et animation d'actions de formation.
- Mise en oeuvre d'actions départementales et de forums numériques dans le domaine des usages pédagogiques du numérique.
- Développement et pilotage de M@gistère.
- Promotion des espaces et des modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques.

##### **Dimension institutionnelle**

- Suivi et instruction des enquêtes nationales.
- Veille et relais des actualités relatives aux applications institutionnelles.
- Interface collectivités avec les IEN et les ATICE (rôle de conseil en matière d'investissement, notamment).
- Représentation de l'IA-DASEN ou de l'IEN TICE auprès des partenaires (Conseil départemental, notamment).

##### **Dimension information et communication**

- Webmestre de la DSDEN des Vosges.
- Rédaction d'articles.
- Couverture photographique des événements départementaux.
- Mise à jour du site de la DSDEN.
- Articulation avec la cellule de communication du Rectorat.

#### 2) Spécificités des missions du CPC IEN Epinal

##### **Impulsion pédagogique et mise en oeuvre de la politique éducative de circonscription**

- Accompagnement pédagogique des enseignants du premier degré (PE stagiaires et titulaires) dans la prise en compte des attendus institutionnels (priorités, dispositifs, informations...) et la mise en oeuvre des programmes.
- Veille et relais des actualités relatives aux modalités d'enseignement qui favorisent la prise en compte de la difficulté scolaire.
- Veille et relais des actualités relatives aux modalités de réponse aux besoins éducatifs particuliers, en milieu ordinaire.

##### **Contribution à la formation initiale et continue des enseignants**

- Conception, coordination et animation d'actions de formation.
- Conception et conduite de formation initiale et continue (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles, nouvelle formation M@gistère...) répondant au cahier des charges départemental et académique.
- Contribution à la diffusion de ressources pédagogiques en lien avec les orientations de travail retenu au plan local, départemental, national.
- Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles.

##### **Contribution à la mise en oeuvre de la politique éducative**

- Articulation des actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et, le cas échéant, avec celles des autres circonscriptions du département.
- Suivi des dossiers confiés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.
- Représentation de l'Inspecteur de l'Education Nationale à sa demande.
- Participation aux actions et impulsions inter-degrés avec les collèges de la circonscription (conseil école/collège par exemple, FIL...).
- Suivi et instruction des enquêtes nationales.

**- 1/2 CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL TICE**  
**- 1/2 CONSEILLER PEDAGOGIQUE - CIRCONSCRIPTION EPINAL**

<p><b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b></p>	<p><b>1 - Dans le domaine de la connaissance du système éducatif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des orientations actuelles de la politique éducative</li> <li>- Connaissances relatives à la formation initiale et continue des enseignants</li> </ul> <p><b>2 - Dans le domaine pédagogique et didactique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances didactiques, techniques et pédagogiques de l'ensemble des champs disciplinaires de l'école primaire.</li> <li>- Aptitudes à analyser une situation complexe et à apporter des solutions pertinentes et efficaces.</li> <li>- Connaissances des dispositifs de formation et les concepts relatifs à la formation pour adultes.</li> <li>- Connaissances des processus et des théories des apprentissages scolaires.</li> <li>- Connaissances sur l'organisation des enseignements.</li> <li>- Aptitudes relatives à la mise en œuvre d'une ingénierie de formation.</li> </ul> <p><b>3 - Dans le domaine relationnel et de la posture professionnelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative.</li> <li>- Disponibilité, loyauté et confidentialité.</li> <li>- Capacités à travailler en équipe.</li> <li>- Capacités d'adaptation à des contextes variés.</li> <li>- Qualité de l'expression.</li> <li>- Aptitudes à la communication.</li> <li>- Sens des responsabilités et de l'initiative, capacité à fédérer les talents.</li> <li>- Capacité à innover et à se montrer force de propositions.</li> <li>- Sens de la représentation du système éducatif.</li> </ul>
<p><b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b></p>	<p>Texte de référence : circulaire n° 2015-114 du 21-07-2015          CAFIPEMF requis</p>
<p><b>RENSEIGNEMENTS</b></p>	<p>IEN adjoint DASEN          IEN de la circonscription d'EPINAL</p>

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### COORDONNATEUR DES AIDES HUMAINES (AESH - AVS)

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Poste implanté à la circonscription ASH (DSDEN 88) et défini sur la base de 1607 heures annuelles.
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) et des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS), en fonction de leur statut.</li> <li>- Travailler en collaboration avec Pôle-Emploi et le lycée employeur.</li> <li>- Suivre les décisions d'attribution et les opérations d'affectation des auxiliaires de vis scolaire en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la MDPH, et les services de la DSDEN.</li> <li>- Organiser la formation des AESH et AVS, en lien avec les autres personnels de l'ASH et les partenaires.</li> <li>- Coordonner le suivi des AVS, en lien avec les chefs d'établissement, les IEN et les enseignants référents.</li> <li>- Etre l'interlocuteur privilégié des AESH et AVS et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissement et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN.</li> <li>- Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord.</li> <li>- Conseiller l'IEN-ASH : faire des points de situations réguliers concernant les cas particuliers, ainsi que pour des éléments statistiques globaux.</li> </ul> <p>Pour assurer ses missions, le coordonnateur utilise les outils de gestion et de suivi du dispositif partagés par les personnels en charge de ce dossier. Il assure les travaux de secrétariat relatifs à ses missions.</p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré) ainsi que des établissements médico-sociaux.</li> <li>- Bonne connaissance de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.</li> <li>- Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>- Capacité d'écoute et d'accueil.</li> <li>- Mobilité et disponibilité.</li> <li>- Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, tableur, messagerie électronique...).</li> <li>- Réactivité et gestion des situations complexes.</li> <li>- Loyauté et confidentialité.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	Le candidat devra être titulaire du CAPPEI
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Circonscription ASH - 03.29.82.02.39 - ce.ien88-ash@ac-nancy-metz.fr

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### - 1/2 COORDONNATEUR «AIDES HUMAINES» - 1/2 COORDONNATEUR REFERENT PIAL

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des Vosges - Circonscription ASH
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p><b>1) Spécificités des missions du coordonnateur Aides Humaines</b></p> <p>L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique.</p> <p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les opérations de recrutement et d'affectation des AESH et AVS, en fonction de leur statut.</li> <li>• Travailler en collaboration avec Pôle-Emploi et le lycée employeur.</li> <li>• Suivre les décisions d'attributions et les opérations d'affectation des auxiliaires de vie scolaire en lien avec la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH), de la MDPH, et les services de la DSDEN.</li> <li>• Organiser la formation des AESH et AVS en lien avec les autres personnels de l'ASH et les partenaires.</li> <li>• Coordonner le suivi des AVS, en lien avec les chefs d'établissements, les IEN et les enseignants référents.</li> <li>• Etre l'interlocuteur privilégié des AESH et AVS et contribuer au traitement des situations complexes, en liaison avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école sous l'autorité des IEN.</li> <li>• Renseigner les enquêtes statistiques et alimenter le tableau de bord.</li> <li>• Conseiller l'IEN-ASH : faire des points de situations réguliers concernant des cas particuliers, ainsi que pour des éléments statistiques globaux.</li> </ul> <p>Pour assurer ses missions, il utilise les outils de gestion et de suivi du dispositif partagés par les personnels en charge de ce dossier. Il assure les travaux de secrétariat relatif à ses missions.</p> <p><b>2) Spécificités des missions du Coordonnateur Référent PIAL</b></p> <p>L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique.</p> <p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner la mise en œuvre de l'aide humaine en prenant en compte les besoins des élèves et l'organisation des différents emplois du temps.</li> <li>- Assurer le lien entre les acteurs concernés : directeur d'école, chef d'établissement, IEN de circonscription, pôle ASH et enseignant référent de scolarisation.</li> <li>- Etre l'interlocuteur des AESH concernant l'organisation de leurs services.</li> <li>- Etablir les bilans périodiques.</li> <li>- Etre l'interlocuteur privilégié et assurer une mission d'accueil et d'information auprès des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé bénéficiant d'une aide humaine dans les écoles, collèges, lycées).</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance du système éducatif (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ainsi que des établissements médico-sociaux.</li> <li>• Etre conscient des enjeux et des principes de la loi n°2005-102 du 11 février 2005</li> <li>• Bonne connaissance de la politique et des dispositifs de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap.</li> <li>• Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>• Capacité d'écoute et d'accueil.</li> <li>• Mobilité et disponibilité.</li> <li>• Très bonne maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes (traitement de texte, tableur, messagerie électronique ...).</li> <li>• Réactivité et gestion des situations complexes.</li> <li>• Loyauté et confidentialité.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	Bénéficier d'une expérience dans le domaine de l'enseignement spécialisé et être si possible titulaire du CAPPEI (CAPA-SH)
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Inspectrice de la circonscription ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### COORDONNATEUR DU MODULE RELAIS - SAINT DIE DES VOSGES

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Le module est administrativement rattaché à l'école Vincent Auriol de Saint-Dié mais l'enseignant exerce tout ou partie « hors les murs » de l'établissement, au sein des Collèges Souhait et Jules Ferry de Saint-Dié
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH option F ou possédant une expérience avérée de la prise en charge et du suivi d'élèves en difficulté.
<b>MISSIONS</b>	<p>Le module relais est une structure pédagogique fonctionnant dans le cadre d'un partenariat étroit entre l'éducation nationale / collectivité territoriale (mairie de Saint-Dié : Programme de Réussite Educative) / ASE / Ministère de la Justice (P.J.J.) : AVSEA.</p> <p>L'enseignant coordonnateur exerce des fonctions d'enseignement et de coordination du module (réunions des équipes techniques, comités de pilotage, réunions de suivis) sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH.</p>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre un projet pédagogique et éducatif différencié pour chaque élève concerné.</li> <li>• Etre capable de fédérer et dynamiser une équipe d'enseignants autour d'un projet pédagogique particulier.</li> <li>• Associer les partenaires institutionnels au projet : savoir travailler en lien avec les partenaires extérieurs.</li> <li>• Travail en liaison avec la famille, la structure du suivi (éducateur) ou de soin, le collège (professeur principal, équipe de direction, assistant(e) social(e)).</li> <li>• Connaissances sur l'adolescence (sociologiques, psychologiques, ...).</li> <li>• Connaissances sur l'orientation, le fonctionnement des établissements du second degré.</li> <li>• Pratiquer des entretiens (parents, enseignants, élèves).</li> <li>• Savoir communiquer et rendre compte (élaboration de fiches de suivi individuel et collectif, synthèses et bilans) avec les différents partenaires tant internes (établissements, CIO, MGI, Direction départementale des services de l'éducation nationale) qu'externes (partenaires institutionnels et associatifs).</li> <li>• Activités pédagogiques et didactiques : prise en charge directe auprès des élèves en classe ou en individuel.</li> </ul>
<b>PUBLIC CIBLE</b>	Elèves de CM1/CM2 et des Collèges Souhait et Jules Ferry, en difficulté scolaire et en situation de décrochage et/ou de marginalisation sociale, voire de rupture ou grands absentéismes pour lesquels l'objectif est le retour à une scolarisation normale en vue de l'obtention d'un diplôme (DNB ou CFG) ou une aide à la construction d'un projet personnel tourné vers une insertion professionnelle.
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN-ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

- 1/2 COORDONNATEUR REP  
- 1/2 DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CHARMES : Collège « Maurice Barrès » et école primaire « Henri Breton »</li> <li>- RAMBERVILLERS : Collège « Alphonse Cytère » et école élémentaire « Le Void Régnier »</li> <li>- SENONES : Collège « André Malraux » et école primaire « Perrin-Sand »</li> <li>- Écoles relevant de ces secteurs de collège.</li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <p>Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en oeuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p> <p><u>« plus de maîtres que de classes » :</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
<b>MISSIONS</b>	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.</li> <li>• Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre.</li> <li>• Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.</li> <li>• Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions</li> <li>• Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.</li> <li>• Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.</li> <li>• Collecter et diffuser l'information et la documentation.</li> <li>• Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP</li> <li>• Participer au suivi des dispositifs TPS et PDMQDC sur le REP</li> </ul> <p><u>« plus de maîtres que de classes » :</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
<b>AXES LOGISTIQUES DES MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau.</li> <li>• Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions.</li> <li>• Rédiger et diffuser les relevés de conclusions.</li> <li>• Représenter l'institution dans les instances partenariales.</li> <li>• Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés</li> <li>• Bonne connaissance des enjeux du REP</li> <li>• Aptitude au travail d'équipe</li> <li>• Capacités d'organisation</li> <li>• Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition</li> <li>• Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses</li> <li>• Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.</li> </ul> <p><u>« plus de maîtres que de classes » :</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription concernée

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

- 1/2 COORDONNATEUR REP - SAINT DIE DES VOSGES
- 1/2 REFERENT P.R.E. - SAINT DIE DES VOSGES

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	- Collège « Souhait » de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Collège « Vautrin-Lud » de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Écoles relevant de ces secteurs de collèges.
<b>TEXTES</b>	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<p><u>Coordonnateur REP :</u> Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège André Malraux de Senones s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en oeuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p> <p><u>Référent PRE :</u> Le référent PRE est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville de Saint-Dié des Vosges. Il travaille en partenariat étroit avec le responsable du PRE de la ville.</p>
<b>MISSIONS</b>	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.</li> <li>• Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre.</li> <li>• Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.</li> <li>• Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions</li> <li>• Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.</li> <li>• Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.</li> <li>• Collecter et diffuser l'information et la documentation.</li> <li>• Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP</li> <li>• Participer au suivi des dispositifs TPS et PDMQDC sur le REP</li> </ul> <p><u>Référent PRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au repérage de situations en instaurant des relations étroites avec les partenaires concernés</li> <li>• Contribuer à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des parcours individualisés de réussite éducative</li> <li>• Evaluer la pertinence des parcours et leurs résultats</li> <li>• Participer à l'animation des réunions des équipes pluridisciplinaires de soutien</li> <li>• Apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville.</li> </ul>
<b>AXE LOGISTIQUE DES MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau.</li> <li>• Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions.</li> <li>• Rédiger et diffuser les relevés de conclusions.</li> <li>• Représenter l'institution dans les instances partenariales.</li> <li>• Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés</li> <li>• Bonne connaissance des enjeux du REP</li> <li>• Bonne connaissance des enjeux du PRE</li> <li>• Aptitude au travail d'équipe</li> <li>• Capacités d'organisation</li> <li>• Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition</li> <li>• Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses</li> <li>• Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription de SAINT-DIE-DES-VOSGES

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

## FICHE DE POSTE

## COORDONNATEUR REP+ - EPINAL

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Ecoles du secteur du REP+ d'EPINAL - Rattachement administratif : EMPU EPINAL Louis Pergaud
<b>TEXTES</b>	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
<b>PROFIL SOUHAITE</b>	Expérience d'enseignement en REP
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ;</li> <li>- Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ;</li> <li>- Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ;</li> <li>- Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ;</li> <li>- Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ;</li> <li>- Faire preuve de discrétion.</li> </ul>
<b>MISIONS</b>	<p>Le coordonnateur du réseau REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et du principal du collège du secteur concerné. Il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.</p> <p>Il a principalement une <b>mission d'ordre pédagogique</b> qui l'amène à prendre en charge des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des dispositifs particuliers mis en œuvre pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du « lire, écrire parler ».</p> <p>Il peut être conduit à <b>accomplir des tâches administratives</b> liées au suivi du projet de réseau. Ses principales missions sont l'élaboration du tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques, la préparation, le suivi et la rédaction des comptes rendus du comité de pilotage du réseau, la formalisation du projet de réseau, l'animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau, l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques, la définition et la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+ ainsi que le développement d'actions avec les partenaires du réseau.</p> <p>Il participe à la démarche d'auto-évaluation qui est conduite dans le réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il met en œuvre des suivis de cohortes qui seront établis notamment avec le CIO.</p> <p>Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription d'EPINAL



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### COORDONNATEUR SAPAD

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Le poste est rattaché à l'IEN ASH et implanté au sein de l'AD PEP 88 - 4 côte Vinseaux à EPINAL.
<b>TEXTES</b>	Circulaire n°98-151 du 17 juillet 1998 relative à l'assistance pédagogique à domicile en faveur des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	Afin de garantir le droit à l'éducation et à la poursuite des apprentissages, le SAPAD, géré par l'association des PEP 88, organise la scolarisation à domicile des enfants et adolescents malades ou accidentés qui ne peuvent être scolarisés en raison de leur état de santé. Le coordonnateur a la charge d'organiser et de suivre ce dispositif. Le coordonnateur est sous l'autorité de l'IEN ASH et rend compte de son activité au président des PEP 88.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'élève malade ou accidenté de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables dans la perspective d'une reprise réussie dans les conditions ordinaires de scolarisation.</li> <li>• Placer l'élève, face aux exigences scolaires, dans une perspective dynamique : les apprentissages peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de l'état de santé.</li> <li>• Maintenir le lien avec l'établissement scolaire habituel.</li> <li>• Animer le réseau d'assistance pédagogique à domicile.</li> <li>• Gérer et coordonner les dossiers d'aide pédagogique.</li> <li>• Collecter des informations auprès du service de santé scolaire qui valide la demande auprès de l'établissement scolaire.</li> <li>• Concevoir des projets pédagogiques d'aide individualisée avec les différents intervenants.</li> <li>• Favoriser la communication entre les différents acteurs.</li> <li>• Rechercher des enseignants volontaires (priorité à ceux de l'élève ou de l'établissement scolaire).</li> <li>• Contractualiser les projets. En assurer le suivi et l'évaluation.</li> <li>• Tenir les états des HSE effectuées par chaque enseignant.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, premier et second degré, et du rôle des différents acteurs.</li> <li>• Disposer de qualité de rigueur, d'organisation dans la gestion et le suivi des dossiers.</li> <li>• Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles, de communication et d'adaptabilité.</li> <li>• Etre capable de communiquer dans différents contextes et de travailler en équipe.</li> <li>• Etre capable de discrétion professionnelle.</li> <li>• Maîtriser les outils informatiques (tableur, traitement de texte...).</li> <li>• Etre capable de se rendre disponible et être réactif afin de faire face aux éventuelles urgences.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Inspecteur de la circonscription ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### DISPOSITIF «ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS» - TPS

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Écoles du département disposant d'un dispositif
<b>TEXTES DE REFERENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ;</li> <li>- Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN du 15 janvier 2013) ;</li> <li>- Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.</li> </ul>
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie : <ul style="list-style-type: none"> <li>a : favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ;</li> <li>b : stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ;</li> <li>c : concourir à leur épanouissement affectif ;</li> <li>d : développer l'estime de soi ;</li> </ul> </li> <li>- Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ;</li> <li>- Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants ;</li> <li>- Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier ;</li> <li>- Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ;</li> <li>- Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli.</li> <li>- Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ;</li> <li>- Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer ;</li> <li>- Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée ;</li> <li>- Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM ;</li> <li>- Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ;</li> <li>- Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	Avoir déjà enseigné en maternelle
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de circonscription IEN préélémentaire du département

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### DISPOSITIF «BRIGADE D'INTERVENTION RURALITE»

<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>public cible</u> : prioritairement élèves de GS et cycle 2</li> <li>- <u>enjeux</u> : par une expérience solide et des capacités d'innovation, contribuer à une entrée réussie dans l'écrit (lecture, écriture), favoriser la structuration du concept de nombre et des capacités de calcul, et développer une approche citoyenne.</li> <li>- <u>pilotage</u> : IEN et équipe de circonscription, en lien étroit avec les équipes d'écoles, sur la base d'un projet pédagogique</li> <li>- <u>missions</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le co-enseignement ;</li> <li>- Contribuer à une entrée réussie dans le monde du langage (oral et écrit) ;</li> <li>- Favoriser la construction des concepts mathématiques ;</li> <li>- Co-concevoir les préparations de séances et les supports pédagogiques avec les enseignants ;</li> <li>- Participer à l'évaluation positive des élèves dans le cadre d'un regard croisé constructif ;</li> <li>- Favoriser le développement d'un usage raisonné des outils numériques ;</li> <li>- Participer à la mise en œuvre de projets valorisant les productions des élèves et la communication avec les familles.</li> </ul> </li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences didactiques solides en français et mathématiques ;</li> <li>- Des capacités de communication et d'écoute ;</li> <li>- Une aptitude pour le travail en équipe, la co-intervention et la possibilité de s'impliquer dans des projets novateurs ;</li> <li>- Une bonne maîtrise des outils numériques</li> <li>- Expérience de l'enseignement en cycle 2 vivement souhaitée (notamment en CP).</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilité et disponibilité requise</li> <li>- Affectation à titre définitif</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de circonscription

#### LIEUX D'EXERCICE

IEN	Implantation du poste	Intervention
BRUYERES	EPPU LEPANGES SUR VOLOGNE J.V. Daubié	Secteur de la vallée de la Vologne (entre Cheniménil et Bruyères)
	EPPU RAON L'ETAPE La Neuveville	Toutes les écoles de Raon l'Etape
EPINAL	EPPU CHARMOIS L'ORGUEILLEUX	Ecoles de Dounoux – Uzemain – Uriménil - Hadol
	EPPU XERTIGNY Centre	Ecoles de Dounoux – Uzemain – Uriménil - Hadol
GERARDMER	EPPU BASSE SUR LE RUPT	Ecoles de Thiéfosse – RPI Gerbamont/Sapois - Rochesson
	EPPU TENDON	Ecoles de La Forge – Julienrupt – RPI du Haut Barba
GOLBEY	1/2 EPPU HADIGNY LES VERRIERES Joseph Piroux + 1/2 EPPU REHAINCOURT	
	EPPU VILLE SUR ILLON Les Hirondelles	RPI Ville-sur-Illon / Harol et secteur de Dompaire
NEUFCHATEAU	EPPU COUSSEY	Ecoles de Bazailles-sur-Meuse - Midrevaux - Landaville - Liffol-le-Grand
	EPPU OELLEVILLE	Ecoles de Baudricourt - Houécourt - Pleuvezain - Gironcourt-sur-Vraine - Rouvres-en-Xaintois

REMIREMONT	EPPU BUSSANG Centre	Ecoles de Fresse-sur-Moselle - Le Thillot - Saint-Maurice-sur-Moselle
	EPPU PLOMBIERES LES BAINS A. Renault	Ecoles de Bellefontaine - Raon-aux-Bois - Le Val d'Ajol
SAINT-DIE	1/2 EPPU MANDRAY +1/2 EPPU NAYEMONT LES FOSSES Centre	Différents sites des écoles
	EPPU LA VOIVRE	Secteur de la vallée de la Hure
VITTEL	EPPU DARNEY	Ecoles de Monthureux-sur-Saône - Hennezel - Escles - Lerrain
	EPPU CONTREXEVILLE Stanislas Leszczynski	Ecoles de Damblain - Saint-Ouen les Parey - Martigny les Bains



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### DISPOSITIF « LIE A UNE ECOLE PLUS INCLUSIVE - EANA » Elèves allophones nouvellement arrivés

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	EPPU SAINT DIE DES VOSGES Ferdinand Brunot
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p>La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école réaffirme la nécessité de promouvoir <b>une école inclusive pour tous les enfants</b>. Le principe d'inclusion scolaire et d'accès à une formation de qualité pour tous les élèves est inscrit dans le code de l'éducation, avec une attention portée à la prise en compte des besoins éducatifs particuliers des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA).</p> <p>Pour favoriser l'inclusion des EANA, un poste est créé à la rentrée 2018. Rattaché à l'école « Ferdinand Brunot », cet enseignant aura vocation à intervenir sur les écoles de la ville de Saint-Dié-des-Vosges.</p> <p>Les missions consistent à accompagner l'arrivée des élèves allophones à évaluer leur niveau scolaire, à construire un projet d'inclusion en lien avec l'école d'accueil et les partenaires extérieurs, à prendre en charge des groupes à effectifs restreints.</p> <p>Le professeur s'appuiera sur les ressources nationales et le CASNAV-CAREP de Nancy-Metz pour organiser et mettre en oeuvre son action.</p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation universitaire ou expérience en enseignement du Français Langue Etrangère et/ou Français Langue d'Intégration et/ou Français Langue Seconde.</li> <li>- Expérience de l'enseignement en FLS, FLE ou FLI.</li> <li>- Qualités relationnelles et connaissance du public visé.</li> <li>- Capacités à impulser, à travailler en équipe, à rendre compte de son action.</li> <li>- Capacités d'écoute et d'adaptation.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription de Saint Dié des Vosges

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### DISPOSITIF « LIE A UNE ECOLE PLUS INCLUSIVE - EANA » Elèves allophones nouvellement arrivés

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Ecoles maternelles du REP+ du Collège Saint Exupéry d'EPINAL
<b>TEXTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 02 octobre 2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012)</li> <li>• Circulaire n°2012-201 du 18 décembre 2012 (BO n° 3 du 15 janvier 2013)</li> </ul>
<b>PROFIL SOUHAITE</b>	Ce poste suppose une bonne connaissance des modalités spécifiques d'apprentissage de l'école maternelle. Il nécessite de bonnes capacités d'adaptation et relationnelles.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre en charge des élèves des écoles maternelles du REP+ dans le cadre des dispositifs particuliers mis en œuvre pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du langage oral et écrit et dans la construction du concept de nombre.</li> <li>• Favoriser la personnalisation des parcours et des enseignements dans le cadre du programme 2015 de l'école maternelle pour améliorer significativement la réussite des élèves : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en les aidant à maîtriser le langage oral et écrit en réception et en production ;</li> <li>- en développant les compétences liées à la résolution de problèmes utilisant le nombre ;</li> <li>- en travaillant principalement au sein des classes en co-intervention ou en groupes restreints d'élèves (groupes de besoins) ;</li> <li>- en suivant les progrès des élèves ;</li> <li>- en facilitant les continuités entre chaque niveau de classe et avec le CP.</li> </ul> </li> <li>• Contribuer à l'élaboration du projet d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants qui doit figurer dans le projet d'école.</li> <li>• Collaborer avec les partenaires institutionnels, notamment le CASNAV-CAREP.</li> <li>• Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures)</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances didactiques sur l'enseignement du langage oral et écrit à l'école maternelle ;</li> <li>• Qualités relationnelles et discrétion ;</li> <li>• Capacités à travailler en équipe ;</li> <li>• Capacités à travailler avec des partenaires ;</li> <li>• Capacités d'écoute et d'adaptation ;</li> <li>• Capacités d'observation et d'analyse pour être force de propositions au sein de l'équipe.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription d'EPINAL

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### DISPOSITIF « LIE A UNE ECOLE PLUS INCLUSIVE - EANA » Elèves allophones nouvellement arrivés

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Ecoles élémentaires et primaires de la ville d'EPINAL Poste implanté à l'école élémentaire d'EPINAL Le Saut le Cerf
<b>TEXTES</b>	La mise en place d'UPE2A (Unités Pédagogiques pour Elèves Allophones Arrivants) s'appuie sur les dispositions de la circulaire ministérielle n° 2012-141 du 02 octobre 2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
<b>PROFIL SOUHAITE</b>	Ce poste suppose une certaine connaissance des problématiques liées à ce public spécifique. Il nécessite de bonnes capacités d'adaptation et relationnelles.
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Enseigner le français comme langue de scolarisation aux élèves allophones nouvellement arrivés en France et bénéficiant d'un dispositif UPE2Z.</li> <li>● Assurer cet enseignement en référence aux compétences du CECRL et s'appuyer sur une approche multi linguiste.</li> <li>● Contribuer à l'élaboration du projet d'accueil et de suivi des élèves allophones arrivants qui doit figurer dans le projet d'école.</li> <li>● Procéder, en concertation avec le directeur d'école et les enseignants, à l'avaluation diagnostique des compétences acquises par les élèves en langue française, dans une autre langue, dans leur langue d'origine (compréhension écrite) en mathématiques.</li> <li>● Etablir, à partir de cette évaluation, le projet d'apprentissage personnalisé des élèves et organiser, en lien avec les enseignants, leur temps de présence en classe ordinaire et dans les APC.</li> <li>● Participer aux réunions de concertation internes et externes relatives aux élèves qu'il suit. Procéder à l'évaluation de la progression de leurs acquis.</li> <li>● Collaborer avec les partenaires institutionnels, notamment le CASNAV-CAREP.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés.</li> <li>● Connaissances en didactique et pédagogie du français langue de scolarisation.</li> <li>● Connaissances spécifiques de ce public scolaire.</li> <li>● Avoir une expérience avec des adultes ou élèves allophones.</li> <li>● Etre capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.</li> <li>● Aptitudes au travail en équipe.</li> <li>● Capacités de disponibilité, écoute et d'adaptabilité.</li> <li>● Capacités organisationnelles.</li> <li>● Capacités à travailler avec des partenaires.</li> <li>● Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription d'EPINAL

**MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III****FICHE DE POSTE****DISPOSITIF « PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES »**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Écoles du département disposant d'un dispositif
<b>TEXTES</b>	Circulaire n° 2012-201 du 18/12/2012 (BO n°3 du 15 janvier 2013)
<b>MISSIONS</b>	<p>En tenant compte des exigences du projet d'école, favoriser la personnalisation des parcours et des enseignements dans le cadre du socle pour améliorer significativement la réussite des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en les aidant à maîtriser les instruments fondamentaux et la méthodologie du travail scolaire ;</li> <li>• en se centrant sur les apprentissages fondamentaux en complémentarité des autres dispositifs tels que les activités pédagogiques complémentaires (APC), les PPRE ;</li> <li>• en travaillant principalement au sein des classes en co-intervention ou en groupe restreints d'élèves ;</li> <li>• en suivant les progrès des élèves ;</li> <li>• en facilitant les continuités entre chaque niveau de classes, de cycles et de degrés.</li> </ul>
<b>PROFIL SOUHAITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solide maîtrise de l'apprentissage de la langue française et de la didactique de la lecture ;</li> <li>• Qualités relationnelles et discrétion ;</li> <li>• Capacités à travailler en équipe ;</li> <li>• Capacités d'écoute et d'adaptation ;</li> <li>• Capacités d'observations et d'analyse pour être force de propositions au sein de l'équipe.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	Avoir exercé dans différents niveaux de classes et dans différents cycles.
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de circonscription



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### ENSEIGNANT SPECIALISE DANS UN INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM) ACCUEILLANT DES ENFANTS ET/OU DES ADOLESCENTS POLYHANDICAPES

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Institut d'Education Motrice « La Courtine » de REMIREMONT
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH ou équivalent - option C souhaitée (option D acceptée)
<b>PROFIL DU POSTE</b>	L'IEM « La Courtine » de REMIREMONT accueille des enfants et/ou adolescents polyhandicapés. Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.
<b>MISSIONS</b>	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire.  Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - mettre en place des outils d'évaluation ; - accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel en lien avec l'équipe de soins ; - capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages.</li> <li>• Qualités de rigueur et d'organisation.</li> <li>• Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat.</li> <li>• Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé.</li> <li>• Prise en charge individuelle ou en groupe.</li> <li>• Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### ENSEIGNANT SPECIALISE EN CLASSE OUVERTE EN MILIEU HOSPITALIER

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Hôpital psychiatrique de MIRECOURT
<b>TEXTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.</li> <li>- Arrêté du 02 avril 2005 - Création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux et de santé.</li> </ul>
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH option D ou diplôme équivalent
<b>PROFIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La durée hebdomadaire d'enseignement est de 24 heures plus 108 heures annualisées pour la concertation.</li> <li>• L'enseignant exerce dans la classe de l'hôpital de jour et à l'hôpital temps plein.</li> </ul>
<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer pour chaque élève un parcours scolaire s'inscrivant dans son projet de soin individualisé.</li> <li>• Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet personnalisé de scolarisation pour chaque élève.</li> <li>• Fédérer un réel enseignement de groupe articulé avec les projets individuels.</li> <li>• Mettre en place un pédagogie motivante et différenciée, adaptée à l'âge des élèves, à partir des projets personnalisés de scolarisation, en référence au socle commun de connaissances et de compétences et aux programmes de l'école.</li> <li>• Travailler en équipe avec les professionnels de l'établissement, avec les enseignants des établissements scolaires qui accueillent ces élèves en inclusion et dans le cas de classe externalisée avec les enseignants de l'école d'accueil.</li> </ul>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître l'ASH et ses évolutions réglementaires ainsi que la sphère médico-sociale.</li> <li>• Avoir les capacités relationnelles pour un véritable travail de collaboration et de partenariat avec l'équipe médicale dans le respect des compétences et des identités professionnelles de chacun.</li> <li>• Etre en mesure d'affirmer et de conserver son identité professionnelle d'enseignant au sein d'une équipe thérapeutique.</li> <li>• Savoir se distancier face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie.</li> <li>• Maîtriser les théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages et les approches pédagogiques différenciées et individualisées.</li> <li>• Faire preuve d'ambition pour ces élèves, ce qui nécessite une importante capacité d'adaptation.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### ENSEIGNANT REFERENT DEPARTEMENTAL

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Le secteur d'intervention référent couvre le département.
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH ou équivalent ou 2CA-SH - quelle que soit l'option
<b>PROFIL DU POSTE</b>	L'enseignant spécialisé nommé dans ces fonctions est chargé du suivi du parcours de scolarisation pour les enfants scolarisés en ESMS, le remplacement éventuel d'enseignants référents en congés longs, l'appui à certains secteurs sur demande de l'IEN ASH.
<b>MISSIONS</b>	<p>L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDA). Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation. Dans ce cadre, il assure un suivi du parcours de formation des élèves handicapés scolarisés au sein de son secteur d'intervention, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence. Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.</p> <p>Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent. Il favorise les échanges d'informations entre ces partenaires. Il veille notamment à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements que l'élève est amené à fréquenter au long de son parcours. A cet égard, lorsque l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) prévoit l'évolution du projet personnalisé de scolarisation vers une formation professionnelle, puis vers une insertion dans la vie active, l'enseignant référent se rapproche de l'instance d'insertion professionnelle des personnes handicapées en vue de favoriser la meilleure transition possible.</p> <p>L'enseignant référent peut également être amené à intervenir avant décision de la CDA notamment dans le cas d'une première scolarisation intervenant avant toute évaluation par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH. L'enseignant référent a dans ce cas un rôle essentiel d'information, de conseil et d'aide, tant auprès des équipes enseignantes que des parents ou représentants légaux de l'enfant. Il doit en effet contribuer, aux côtés des responsables d'établissements scolaires, à l'accueil et à l'information des familles et les aider, si nécessaire, à saisir la MDPH dans les meilleurs délais. En cas de divergences d'appréciation entre une équipe enseignante et une famille sur la nécessité d'une telle saisine, il aide à la recherche de la solution la plus appropriée à la situation de l'élève avec l'appui de l'IEN de circonscription.</p>
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des structures ASH.</li> <li>• Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>• Mobilité et disponibilité.</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes.</li> <li>• Connaissance du fonctionnement de la MDPH.</li> <li>• Bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>• Connaissance des problématiques liées au handicap.</li> <li>• Respect de la confidentialité.</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	L'horaire du service de l'enseignant référent est annualisé sur la base d'un temps plein de la fonction publique
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN ASH

**MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III****FICHE DE POSTE****ENSEIGNANT REFERENT**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Secteur qui comprend des écoles, des établissements du 2 <sup>nd</sup> degré et des établissements de santé, socio-éducatifs ou médico-sociaux
<b>TEXTES</b>	Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.
<b>TITRE REQUIS</b>	CAPA-SH ou équivalent
<b>MISSIONS</b>	L'enseignant référent assure en particulier le parcours de formation des élèves de son secteur qui présentent un handicap en favorisant la continuité et la cohérence des projets personnalisés de scolarisation en relation avec les parents, les différentes équipes et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
<b>COMPETENCES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne connaissance des structures ASH.</li> <li>• Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>• Mobilité et disponibilité.</li> <li>• Maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes.</li> <li>• Connaissance du fonctionnement de la MDPH.</li> <li>• Bonne connaissance des adaptations pédagogiques dans le cadre de la scolarisation des élèves handicapés.</li> <li>• Connaissance des problématiques liées au handicap.</li> <li>• Respect de la confidentialité.</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de la circonscription ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

## FICHE DE POSTE

## ENSEIGNANT REFERENT AUX USAGES DU NUMERIQUE - ERUN

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Circonscription
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au pilotage de projets intégrant les outils numériques</li> <li>- Assistance et conseil aux équipes d'écoles et de circonscription</li> <li>- Contribution au déploiement et au fonctionnement des outils institutionnels (base élèves 1er degré, Affelnet)</li> <li>- Intervention sur les stages de formation initiale et continue, y compris des directeurs</li> <li>- Suivi du site et des projets de la circonscription</li> <li>- Aide et conseil des équipes quant à l'usage pédagogique des outils numériques</li> <li>- Mise en place d'actions de formations : animations pédagogiques et stages d'école</li> <li>- Savoir utiliser M@gistère pour concevoir un parcours de formation.</li> <li>- Accompagner les formateurs et les enseignants dans les formations hybrides</li> <li>- Favoriser la diffusion dans les écoles d'usages pédagogiques intégrant le numérique</li> <li>- Participation à la réflexion pédagogique impulsée dans le cadre des réunions de travail du groupe départemental TICE et des autres groupes départementaux pilotés par les IEN</li> <li>- Participation à la mise en œuvre d'actions à impulser dans le département</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité</li> <li>- Travail en équipe</li> <li>- Capacité d'animation et impulsion d'actions</li> <li>- Maîtrise technique des outils informatiques à usage pédagogique</li> <li>- Sens du partenariat, auprès des collectivités et des équipes pédagogiques pour le développement du numérique à l'école</li> <li>- Culture pédagogique</li> <li>- Mobilité à l'intérieur de la circonscription</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p><u>Titre requis :</u> CAFIPEMF Spécialisation technologies et ressources éducatives souhaitable mais non requis</p> <p>La nomination est à titre provisoire la première année (par délégation si l'enseignant est titulaire d'un poste définitif) et à titre définitif la seconde année après avis de l'IEN</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN de circonscription

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

## FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT SPECIALISE DE L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT  
DU SITE PENITENTIAIRE D'EPINAL

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Maison d'Arrêt d'EPINAL
<b>TEXTES DE REFERENCE</b>	Circulaire n° 2011-239 du 08-12-2011 Convention signée le 08 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p>Sous l'autorité du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale et dans le cadre du projet qui fixe l'organisation annuelle du service d'enseignement, le professeur devra <b>mettre en œuvre un enseignement qui vise à la poursuite ou à la reprise d'un cursus de formation ou à la préparation d'un diplôme pour des élèves mineurs ou des adultes.</b></p> <p>Il assurera une action pédagogique efficace, prenant en compte les spécificités du milieu pénitentiaire en effectuant :</p> <p><b>a. Des tâches d'enseignement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ objectif éducatif de soutien à la personne</li> <li>➤ objectif de qualification et de validation des acquis</li> <li>➤ objectif d'ouverture aux différentes formes d'accès aux savoirs</li> <li>➤ mise en place d'une démarche personnalisée (bilan initial, organisation de modules définis dans le temps, évaluation des acquis)</li> <li>➤ utilisation de supports motivants pour des personnes incarcérées ayant pour objectif l'acquisition de compétences nouvelles et la <b>perspective de validation des acquis</b> (TUIC, ateliers d'écriture, journaux, théâtre, code de la route, ASSR...),</li> </ul> <p><b>b. Des tâches de coordination et de synthèse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ tenue de documents destinés aux services pénitentiaires, ou de la protection judiciaire de la jeunesse, contributions au suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation, participation au projet de peine...</li> <li>➤ actualisation de la composition des groupes scolarisés</li> <li>➤ tenue de livrets personnels de compétences</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté</li> <li>- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « difficiles »</li> <li>- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>)</li> <li>- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli</li> <li>- disponibilité, capacité à convaincre, qualités de communication, aptitude au travail en équipe</li> <li>- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>)</li> <li>- capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>)</li> <li>- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée ;</li> <li>- compétences en informatique ;</li> <li>- aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p>Les emplois d'enseignants du premier degré en milieu pénitentiaire sont pourvus par des professeurs des écoles titulaires du CAPPEI. Néanmoins, tout enseignant peut postuler. <b>Le critère prioritaire de recrutement sera l'adéquation profil / poste.</b></p> <p><b>Conditions de recrutement :</b> Entretien devant une commission composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du Directeur de l'établissement pénitentiaire</li> <li>- du Proviseur de l'Unité Pédagogique Régionale</li> <li>- de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'ASH</li> <li>- du responsable local d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal</li> </ul>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Chaque candidat peut se mettre en rapport avec le responsable local d'enseignement du centre pénitentiaire d'Epinal (Tél. : 03.29.31.83.91) afin d'obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### PROFESSEUR REFERENT REP+

<b>Lieu(x) d'exercice</b>	- Collège « Saint-Exupéry » d'EPINAL - Ecoles relevant du secteur de Collège
<b>Textes de référence</b>	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
<b>Profil souhaité</b>	Expérience d'enseignement en REP
<b>Compétences requises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ;</li> <li>• Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ;</li> <li>• Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ;</li> <li>• Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ;</li> <li>• Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ;</li> <li>• Faire preuve de discrétion.</li> </ul>
<b>Missions</b>	<p>Le professeur référent intervient à l'école élémentaire et au collège. Il prend en charge et suit les élèves allophones nouvellement arrivés dans les écoles élémentaires du secteur de collège St Exupéry et les élèves du cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup> dans le cadre des PPRE Passerelles.</p> <p>Pour garantir l'acquisition du « lire, écrire parler » et assurer la maîtrise du socle commun, il est amené à prendre en charge des élèves dans le cadre des dispositifs destinés à apporter des réponses personnalisées aux élèves qui rencontrent des difficultés sur le cycle CM1-CM2-6<sup>ème</sup> : co-intervention en classe, groupes de besoins, PPRE Passerelle, accompagnement personnalisé et continu en 6<sup>ème</sup>. Il participe à l'évaluation des besoins des élèves et à la mise en œuvre des PPRE passerelle entre l'école et le collège.</p> <p><b>Une part importante des missions du professeur référent du REP+ d'Epinal relève de l'UPE2A.</b></p>
<b>Renseignements</b>	IEN de la circonscription d'EPINAL

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### RESPONSABLE DE L'UNITE LOCALE D'ENSEIGNEMENT DU SITE PENITENTIAIRE D'EPINAL

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Maison d'Arrêt d'EPINAL
<b>TEXTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi pénitentiaire du 29 novembre 2009, article 27.</li> <li>- Code de procédure pénale articles D4-36, D514 et suivants (enseignement auprès des mineurs incarcérés)</li> <li>- Circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011</li> <li>- Convention signée le 8 décembre 2011 entre le Ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés</li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	Le poste de Responsable local de l'enseignement (R.L.E.) est répertorié comme direction d'une école comportant au moins trois classes spécialisés
<b>MISSIONS</b>	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du Proviseur de l'unité pédagogique interrégionale (U.P.I.R.), le Responsable Local de l'Enseignement (R.L.E.) exerce quatre missions principales :</p> <p><b>1 - Le pilotage pédagogique</b> Le R.L.E. soumet au Proviseur, le projet pédagogique local qu'il élabore avec l'ensemble de l'équipe enseignante. Ce projet repose sur une analyse globale préalable de l'U.L.E et de son fonctionnement. Il s'inscrit dans le cadre du projet pluriannuel de l'U.P.I.R. et définit des axes prioritaires au plan local. En tenant compte des évaluations faites lors des conseils, ce projet explicite clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les objectifs de l'action d'enseignement (<i>Lutte contre l'illettrisme, travail avec les mineurs et avec les femmes, validation des acquis</i>)</li> <li>• les modalités de circulation de l'information, l'organisation de l'accueil et de l'orientation des personnes détenues</li> <li>• les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (<i>répartition des heures supplémentaires, emplois du temps...</i>)</li> </ul> <p><b>2 - L'organisation du fonctionnement de l'U.L.E.</b> « Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et le contrôle des instances de l'Education nationale, le R.L.E. coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement disponibles ». <u>Dans ce cadre, il assure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation locale des services d'enseignement (<i>emplois du temps, annualisation du temps de service, répartition des H.S.E.</i>)</li> <li>• l'organisation des groupes d'enseignement (<i>listes, inscriptions</i>)</li> <li>• le contrôle des absences et le suivi des auditeurs</li> <li>• l'organisation des inscriptions aux examens et celle des passations</li> <li>• l'organisation de la circulation de l'information, de l'accueil et de l'orientation des détenus</li> <li>• la diffusion d'une information relative aux dispositifs de cours par correspondance (<i>CNED, AUXILIA, EAD etc...</i>) et les inscriptions à ces formations</li> <li>• le suivi des élèves inscrits aux cours par correspondance</li> <li>• la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités socio-éducatives et culturelles</li> <li>• l'animation et la coordination de l'équipe enseignante (<i>y compris les étudiants du Génépi intervenant dans le cadre scolaire et les bénévoles</i>)</li> <li>• la coordination et l'articulation de l'action d'enseignement avec les activités de la formation professionnelle (<i>parcours individuels de formation, validations des acquis de l'expérience, E.A.D ...</i>)</li> <li>• la coordination de l'action d'enseignement avec les exigences de l'établissement pénitentiaire (<i>communication régulière avec le chef d'établissement, transmission des documents nécessaires aux accès en détention, organisation des entrées lors de manifestations particulières liées à l'enseignement...</i>)</li> <li>• la coordination entre les enseignants affectés au quartier mineurs et les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse</li> <li>• l'organisation de la prise en charge des stagiaires (<i>CAPASH, étudiants, formateurs, ...</i>)</li> </ul>



<p><b>MISSIONS (suite)</b></p>	<p><b>3 - La gestion des ressources</b>          Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.I.R. et du Chef d'établissement pénitentiaire, le R.L.E. assure la prévision et l'utilisation des budgets et subventions affectés à l'action d'enseignement. Dans ce cadre, il élabore chaque année le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement (<i>y compris le budget concernant l'enseignement à distance</i>). Dans le respect des procédures comptables et dans les limites du budget alloué, il propose au service comptable de l'établissement l'engagement des dépenses nécessaires à l'unité d'enseignement.  <b>D'autre part, il tient un registre du patrimoine de l'U.L.E. Il assure l'archivage du double des factures et des bons de livraison et reporte la comptabilité dans un document, par année civile.</b></p> <p><b>4 - La communication</b>          Le R.L.E. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• transmet au Proviseur de l'U.P.I.R. toutes les informations concernant le fonctionnement de l'U.L.E. : absences, emplois du temps, inscriptions aux examens, résultats, modification de la structure pédagogique, relevé des heures effectives d'enseignement, résultats des tests « <i>Lecture et Population Pénitentiaire</i> », rapports annuels, indicateurs du tableau de bord, déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives réalisées par les intervenants...</li> <li>• saisit différentes données dans l'application informatique <i>GENESIS</i>. Les informations contenues dans cette application serviront également au Centre pénitentiaire, au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, à la PJJ et aux autorités judiciaires.</li> <li>• assure la tenue des livrets personnels de compétences, obligatoirement pour chaque mineur scolarisé et à partir de 40h de cours dispensés pour les adultes. Ces livrets seront transmis aux établissements accueillant les élèves dans le cas de transfert.</li> <li>• assure la transmission de l'information donnée par le responsable de l'U.P.I.R. et les institutions de tutelle aux membres de l'équipe pédagogique</li> <li>• renseigne et transmet les documents de suivi demandés par les institutions de tutelle (<i>enquête de rentrée, fiches de renseignements individuels, emplois du temps, demandes d'absences et de congés.</i>)</li> </ul>
<p><b>COMPETENCES REQUISES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté</li> <li>• Expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « <i>difficiles</i> »</li> <li>• Aptitude à animer une équipe d'une vingtaine d'enseignants, du premier et du second degré</li> <li>• Disponibilité, capacité à communiquer, à argumenter, à travailler en équipe</li> <li>• Autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (<i>consignes de sécurité contraignantes...</i>)</li> <li>• Capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli</li> <li>• Capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (<i>pédagogie de projet, du détour...</i>)</li> <li>• Capacité à travailler en partenariat (<i>Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...</i>)</li> <li>• Adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée</li> <li>• Capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages</li> <li>• Compétences en informatique</li> </ul>
<p><b>CONDITIONS DE RECRUTEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription sur la liste d'aptitude de directeur d'établissement spécialisé (liste annuelle)</li> <li>- Entretien devant une commission composée :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• du Directeur de l'établissement pénitentiaire</li> <li>• du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale</li> <li>• de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H.</li> <li>• d'un responsable local d'enseignement d'un établissement de l'académie.</li> </ul> </li> </ul> <p>Évoluant en interaction permanente avec l'ensemble des partenaires, le candidat devra être capable de développer une argumentation structurée et documentée dans la conduite des missions assignées.</p>
<p><b>RENSEIGNEMENTS</b></p>	<p>Inspecteur de la circonscription ASH          Responsable de l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal (tel : 03.29.31.83.91 - <a href="mailto:rle.ma-epinal@justice.fr">rle.ma-epinal@justice.fr</a>)</p>



## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

### FICHE DE POSTE

#### SECRETAIRE DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU 2<sup>nd</sup> DEGRE (CDO)

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	Poste implanté à l'IEN ASH (DSDEN 88)
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accueil et les conseils en direction des familles, des enseignants et des partenaires.</li> <li>- Assurer l'instruction des dossiers de demande d'orientation.</li> <li>- Préparer et organiser les travaux de la commission d'orientation vers les enseignements adaptés (plénières et sous-commissions).</li> <li>- Gérer et suivre les dossiers d'orientation et d'affectation.</li> <li>- Assurer le suivi du matériel adapté pour les élèves en situation de handicap.</li> <li>- Assurer les travaux de secrétariat relatifs à ses missions.</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne connaissance du système éducatif 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré.</li> <li>- Aisance relationnelle et capacités de travail en équipe.</li> <li>- Disponibilité.</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique et des applications courantes</li> </ul>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	Etre titulaire du CAPPEI de préférence
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	IEN ASH

## MOUVEMENT 2019 - ANNEXE III

## FICHE DE POSTE

**- 1/2 COORDONNATEUR UNITES D'ENSEIGNEMENT  
- 1/2 ITEP des Images EPINAL**

<b>LIEU D'EXERCICE</b>	DSDEN des Vosges - Circonscription ASH
<b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>	<p><b><u>1) Spécificités des missions du Coordonnateur Unités d'Enseignement</u></b></p> <p>L'horaire du service du chargé de mission est annualisé sur la base d'un demi ETP de la fonction publique.</p> <p>Les missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un état des lieux du fonctionnement et de la mise en application de l'école inclusive.</li> <li>- Définir des priorités d'actions selon les secteurs ou les services à accompagner pour réguler les manques et les incohérences d'exercices.</li> <li>- Accompagner la mise en place et le suivi d'Unité d'Enseignement (interne ou externalisée), et des MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social).</li> <li>- Accompagner des équipes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets.</li> <li>- Participer aux réunions d'organisation, aux réunions pédagogiques et aux regroupements d'équipe et à certaines E.S.S.</li> <li>- Contribuer à l'évaluation du dispositif et aider à la révision des objectifs ou des orientations pédagogiques;</li> <li>- Aide auprès des enseignants dans le rôle de médiateur entre l'école et les établissements.</li> </ul> <p><b><u>2) ITEP des images EPINAL</u></b></p> <p>L'ITEP « Les Images » scolarise, selon le décret n° 2005-11 du 06 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques :</p> <p>« <i>Des enfants, adolescents (...) qui présentent <b>des difficultés psychologiques</b> dont l'expression, notamment <b>l'intensité des troubles du comportement</b>, perturbe gravement la scolarisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents (...) se trouvent, malgré <b>des potentialités intellectuelles et cognitives préservées</b>, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des <b>actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé</b> tel que défini au grand II de l'article D.312-59-2 ».</i></p>
<b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b>	<p><b><u>Coordonnateur Unités d'Enseignement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences techniques liés aux postes de travail et aux réseaux mis en place dans les établissements.</li> <li>• Bonne maîtrise des outils bureautiques permettant la production de statistiques et de tableaux de bords.</li> <li>• Préconisations et conseils liés à la sécurité des systèmes d'information et à la sécurisation des accès à internet</li> <li>• Capacités relationnelles, connaissance approfondie des besoins des élèves en situation d'handicap.</li> <li>• Sens de l'organisation, capacité à travailler en équipe.</li> <li>• Ethique professionnelle.</li> <li>• Maîtrise des outils numériques, connaissance des ressources pour les élèves.</li> </ul> <p><b><u>ITEP des Images EPINAL</u></b></p> <p>L'enseignant assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée. Il met en oeuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public, évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation. Il est en charge de l'élaboration du projet individuel dans le cadre du PPS, et en lien avec les partenaires (à partir du bilan global de chaque jeune). Il travaille en lien avec les services éducatifs et thérapeutiques.</p>
<b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>	<p>Le C212E est attendu, à défaut, l'engagement d'obtenir cette certification est nécessaire. CAPPEI ou 2 CA-SH souhaité Expérience d'enseignant spécialisé ou expérience de formateur</p>
<b>RENSEIGNEMENTS</b>	Inspectrice de la circonscription ASH